

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 996 179

②1 N° d'enregistrement national : 12 59166

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 N 2/07 (2013.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 28.09.12.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 04.04.14 Bulletin 14/14.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE
Société par actions simplifiée — FR.

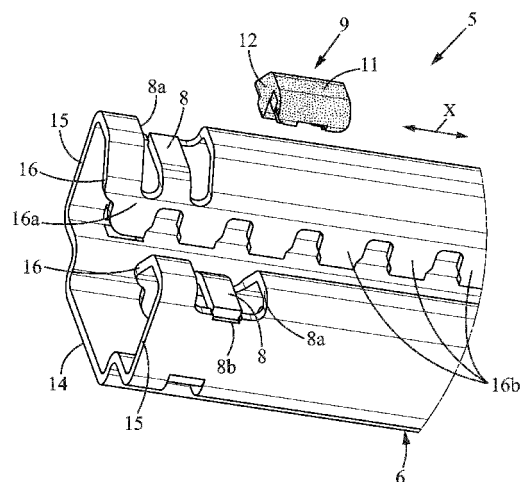
⑦2 Inventeur(s) : GAROTTE GERALD.

⑦3 Titulaire(s) : FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE
Société par actions simplifiée.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET PLASSERAUD.

⑤4 GLISSIERE POUR SIEGE DE VEHICULE ET SIEGE COMPORTANT UNE TELLE GLISSIERE.

⑤7 Glissière pour siège (1) de véhicule comportant premier et deuxième profilés métalliques (6, 7) montés coulissants l'un par rapport à l'autre selon une direction longitudinale (X) entre deux positions de fin de course. Les premier et deuxième profilés comportent des première et deuxième butées (8, 10) adaptées pour venir en contact mutuel pour limiter un coulissement relatif des premier et deuxième profilés dans une des positions de fin de course. La première butée (8) est revêtue d'une garniture plastique (9) adaptée pour buter contre la deuxième butée.



FR 2 996 179 - A1



Glissière pour siège de véhicule et siège comportant une telle glissière.

La présente invention est relative aux glissières
5 pour sièges de véhicules et aux sièges comportant de telles glissières.

Plus particulièrement, l'invention concerne une glissière pour siège de véhicule comportant des premier et deuxième profilés métalliques montés coulissants l'un par
10 rapport à l'autre selon une direction longitudinale entre deux positions de fin de course, lesdits premier et deuxième profilés comportant respectivement au moins des première et deuxième butées adaptées pour venir en contact mutuel pour limiter un coulisement relatif des premier et
15 deuxième profilés au moins dans une des positions de fin de course.

Le document JP-A-2008/179265 décrit un exemple d'une telle glissière. Les glissières de ce type présentent l'inconvénient que les butées génèrent des bruits
20 métalliques qui présentent des composantes à relativement haute fréquence, désagréables à l'oreille pour l'utilisateur et donnant une impression de mauvaise qualité.

La présente invention a notamment pour but de
25 pallier cet inconvénient.

A cet effet, selon l'invention, une glissière du genre en question est caractérisée en ce qu'au moins la première butée est revêtue d'une garniture plastique adaptée pour buter contre la deuxième butée.

30 Grâce à ces dispositions, on évite le contact métal sur métal entre les deux butées et on évite ainsi les bruits métalliques lorsque la glissière arrive en position de fin de course.

Dans divers modes de réalisation de la glissière
35 selon l'invention, on peut éventuellement avoir recours en

outre à l'une et/ou à l'autre des dispositions suivantes :

- la première butée comporte une patte s'étendant transversalement par rapport à la direction longitudinale, et la garniture plastique est emboîtée sur ladite patte ;

5 - la garniture plastique comporte une âme centrale recouvrant la patte et deux ailes disposées de part et d'autre de ladite patte ;

10 - au moins une des ailes de la garniture plastique comporte un renforcement extérieur adapté pour recevoir la deuxième butée en position de fin de course ;

15 - le premier profilé métallique présente une section sensiblement en U comportant une base et deux ailes latérales prolongées par deux auges rentrantes qui s'étendent vers l'intérieur et vers la base, le deuxième profilé est emboîté dans le premier profilé et présente une section sensiblement en U avec une paroi de couverture sensiblement parallèle à la base et deux ailes latérales s'étendant vers la base et prolongées vers l'extérieur et à l'opposé de la base, par deux rabats pénétrant dans les

20 auges rentrantes du premier profilé métallique, ladite patte étant découpée dans le premier profilé et pénétrant dans un espace délimité entre une des ailes latérales du premier profilé et l'auge rentrante correspondante ;

25 - la deuxième butée comprend un bord d'arrêt appartenant à un des rabats du deuxième profilé métallique ;

- la patte est ménagée dans un crevé du premier profilé et la garniture est emboîtée dans ce crevé.

30 Par ailleurs, l'invention a également pour objet un Siège de véhicule comportant une assise et au moins une glissière que définie ci-dessus, l'assise étant solidarisée avec l'un de deux profilé métalliques de la glissière et l'autre profilé métallique étant relié au plancher.

35 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description

suivante de plusieurs de ses formes de réalisation, données à titre d'exemples non limitatifs, en regard des dessins joints.

Sur les dessins :

- 5 - la figure 1 est une vue schématique d'un siège pouvant être équipé de glissières selon l'invention,
- la figure 2 est une vue en perspective d'une des glissières pouvant équiper le siège de la figure 1, selon une première forme de réalisation de l'invention, cette
10 glissière comprenant une butée rapportée,
- la figure 3 est une vue en perspective et en coupe verticale longitudinale de la glissière de la figure 2,
- la figure 4 est une vue de détail éclatée du
15 profilé fixe de la glissière de la figure 3 montrant les butées de fin de course à une extrémité de ce profilé fixe et la garniture plastique d'une de ces butées,
- les figures 5 et 6 sont deux vues en perspective de la garniture plastique de la figure 4, vue
20 respectivement dans deux sens opposés,
- les figures 7 et 8 sont des demi-vues en bout de la glissière de la figure 2, respectivement avec et sans la garniture plastique,
- et la figure 9 est une vue en coupe verticale
25 longitudinale de la glissière sans la garniture plastique, la coupe étant prise selon la ligne III-III de la figure 2.

Sur les différentes figures, les mêmes références désignent des éléments identiques ou similaires.

La figure 1 montre un siège 1 de véhicule
30 automobile qui comprend une assise 3 montée sur le plancher 4 du véhicule, et un dossier 2 monté sur l'assise 3.

L'assise 2 est reliée au plancher 4 par deux glissières parallèles 5, dont une seule est visible sur la figure 1, permettant de régler la position du siège 1 par
35 rapport au plancher 4 du véhicule, par coulissement dans la

direction longitudinale X des glissières 5.

Comme représenté plus en détail sur la figure 2, chacune des glissières 5 comporte des premier et deuxième profilés métalliques 6, 7, montés coulissants l'un par rapport à l'autre dans la direction longitudinale X et emboîtés l'un dans l'autre entre deux positions de fin de course. Dans l'exemple considéré ici, le premier profilé 6 est un profilé fixe solidaire du plancher 4 du véhicule et le deuxième profilé 7 est un profilé mobile solidaire de l'assise 3 du siège (mais le premier profilé 6 pourrait éventuellement être fixé au plancher 4 et le deuxième profilé 7 fixé à l'assise 4). De plus, dans l'exemple considéré ici, le deuxième profilé 7 est emboîté dans l'intérieur du premier profilé 6.

Les premier et deuxième profilés 6, 7 peuvent présenter des formes variées. A titre d'exemple, comme on peut le voir notamment sur les figures 2, 7 et 8, le premier profilé 6 peut être formé sensiblement en U, comportant une base horizontale 14 fixée au plancher 4 du véhicule, et deux ailes latérales 15, qui s'étendent chacune sensiblement verticalement vers le haut à partir de la base 14. Chacune de ces ailes verticales 15 peut être prolongée, à son extrémité supérieure, par une auge rentrante, respectivement 16. Chaque auge rentrante 16 prolonge l'aile latérale 15 correspondante vers la base 14, et peut comporter un pan terminal 16a sensiblement parallèle à l'aile latérale 15 correspondante, pan 16a pouvant par exemple comporter une denture 16b.

Dans l'exemple considéré ici, le deuxième profilé 7 présente également une section sensiblement en U, inversée par rapport à la section en U du premier profilé 6, avec une paroi de couverture 17 sensiblement horizontale et parallèle à la base 14, et deux ailes latérales 18 s'étendant sensiblement verticalement vers la base 14. Le deuxième profilé est emboîté dans le premier profilé.

Chacune des ailes latérales 18 est prolongée, vers l'extérieur et à l'opposé de la base 14, par un rabat 19, pénétrant dans l'auge rentrante 15 correspondante.

De façon connue en soi, la glissière 5 comporte également des billes ou galets (non représentés) interposés entre les deux profilés 6, 7 pour faciliter leur coulissement relatif, et la glissière 5 peut être commandée soit manuellement par un verrou (non représenté) commandé par exemple par un palonnier 5a (ce verrou peut par exemple être monté sur le deuxième profilé 7 et coopérer avec la denture 16b susmentionnée) qui permet de sélectivement verrouiller ou déverrouiller la glissière, soit par un moteur électrique commandant le réglage de la glissière par un système d'entraînement de type vis-écrou ou autre (non représenté).

Comme on peut le voir par exemple sur les figures 2, 3 et 9, le premier profilé 6 comporte au moins une première butée 8 qui est venue de matière avec ledit premier profilé, qui est revêtue d'une garniture plastique 9 et qui coopère par butée avec une deuxième butée 10 appartenant au deuxième profilé 7 (cette deuxième butée 10 peut par exemple être un bord d'arrêt formé par un étagement d'un des rabats 9 susmentionnés du deuxième profilé) pour limiter la course dudit deuxième profilé dans la direction longitudinale X, dans une position de fin de course. Dans l'exemple considéré ici, le premier profilé 6 comporte quatre premières butées 8, respectivement aux deux extrémités longitudinales du premier profilé et sur les deux ailes latérales dudit premier profilé, et le deuxième profilé 7 comporte autant de deuxièmes butées coopérant respectivement avec lesdites premières butées.

Dans l'exemple considéré ici, comme représenté notamment sur les figures 3, 4, 8, 9, la première butée 8 peut être une patte métallique pliée qui est découpée dans le premier profilé 6, par un crevé 8a ménagé dans ledit

premier profilé 6 au niveau d'une des auges rentrantes 16. Plus spécialement, chaque patte 8 peut s'étendre sensiblement parallèlement à la base 14 du premier profilé et transversalement par rapport à la direction
5 longitudinale X, dans un espace délimité entre une des ailes latérales 15 du premier profilé et l'auge rentrante 16 correspondante. Par exemple, la patte 8 peut s'étendre depuis le pan tombant 16a de l'auge 16, jusqu'à une extrémité libre qui peut avantageusement être engagée dans
10 une encoche 8b ouverte vers le haut (à l'opposé de la base 14) et ménagée dans l'aile latérale 15 au niveau du crevé 8a.

La garniture plastique 9, quant à elle, peut être une pièce moulée en toute matière plastique, par exemple en
15 polyamide 6-6 ou autre, le cas échéant renforcé par des fibres. Cette garniture plastique, qui est bien visible sur les figures 3 7, peut présenter une section sensiblement en U, avec une âme centrale 11 et deux ailes 12 latérales qui définissent avec l'âme 11 une gouttière 12a. La
20 garniture 9 est emboîtée sans jeu sur la patte 8, qui est reçue dans la gouttière 12a, avec l'âme supérieure 11 recouvrant la patte 8 et les deux ailes 12 disposées de part et d'autre de ladite patte 8, et la garniture 9 est également emboîtée sans jeu dans le crevé 8a du premier
25 profilé en prenant appui sur les bords de ce crevé dans la direction X, de sorte que la garniture plastique 9 est fermement maintenue sur le premier profilé. Les ailes 12 de la garniture 9 définissent chacune une face de butée 21, orientée vers l'extérieur de la garniture plastique 9,
30 cette face de butée étant adaptée pour coopérer par butée avec la deuxième butée 10 susmentionnée en position de fin de course.

Avantageusement, la face de butée 21 peut être formée dans un renforcement extérieur 13 ménagé dans chaque
35 aile 12 de la garniture et adapté pour recevoir ladite

deuxième butée 10 en position de fin de course, ce qui participe au bon maintien de la glissière à l'arrivée en fin de course.

On notera que les ailes 12 de la garniture 9 sont
5 avantageusement symétriques (donc avec deux faces de butée 21 et deux enfoncements symétriques), de façon que les garnitures 9 des quatre butées 8 de la glissière soient identiques, ce qui facilite le processus de fabrication.

Avantageusement, la surface supérieure de la
10 garniture 9 est conformée pour venir en alignement avec la face supérieure de l'auge rentrante 16 susmentionnée.

La garniture plastique 9 évite le contact métal sur métal entre les première et deuxième butées 8, 10 en position de fin de course, et évite ainsi l'émission de
15 bruits nuisibles au confort du véhicule.

REVENDICATIONS

1. Glissière (5) pour siège (1) de véhicule
comportant premier et deuxième profilés métalliques (6 ; 7)
5 montés coulissants l'un par rapport à l'autre selon une
direction longitudinale (X) entre deux positions de fin de
course, lesdits premier et deuxième profilés comportant
respectivement au moins des première et deuxième butées (8,
10) adaptées pour venir en contact mutuel pour limiter un
10 coulisement relatif des premier et deuxième profilés au
moins dans une des positions de fin de course, **caractérisée
en ce qu'**au moins la première butée (8) est revêtue d'une
garniture plastique (9) adaptée pour buter contre la
deuxième butée.

15 2. Glissière (5) selon la revendication 1, dans
laquelle la première butée comporte une patte (8)
s'étendant transversalement par rapport à la direction
longitudinale, et la garniture plastique (9) est emboîtée
sur ladite patte (8).

20 3. Glissière (5) selon la revendication 2, dans
laquelle la garniture plastique (9) comporte une âme
centrale (11) recouvrant la patte (18) et deux ailes (12)
disposées de part et d'autre de ladite patte.

25 4. Glissière (5) selon la revendication 3, dans
laquelle au moins une des ailes (12) de la garniture
plastique (9) comporte un renforcement extérieur (13)
adapté pour recevoir la deuxième butée (10) en position de
fin de course.

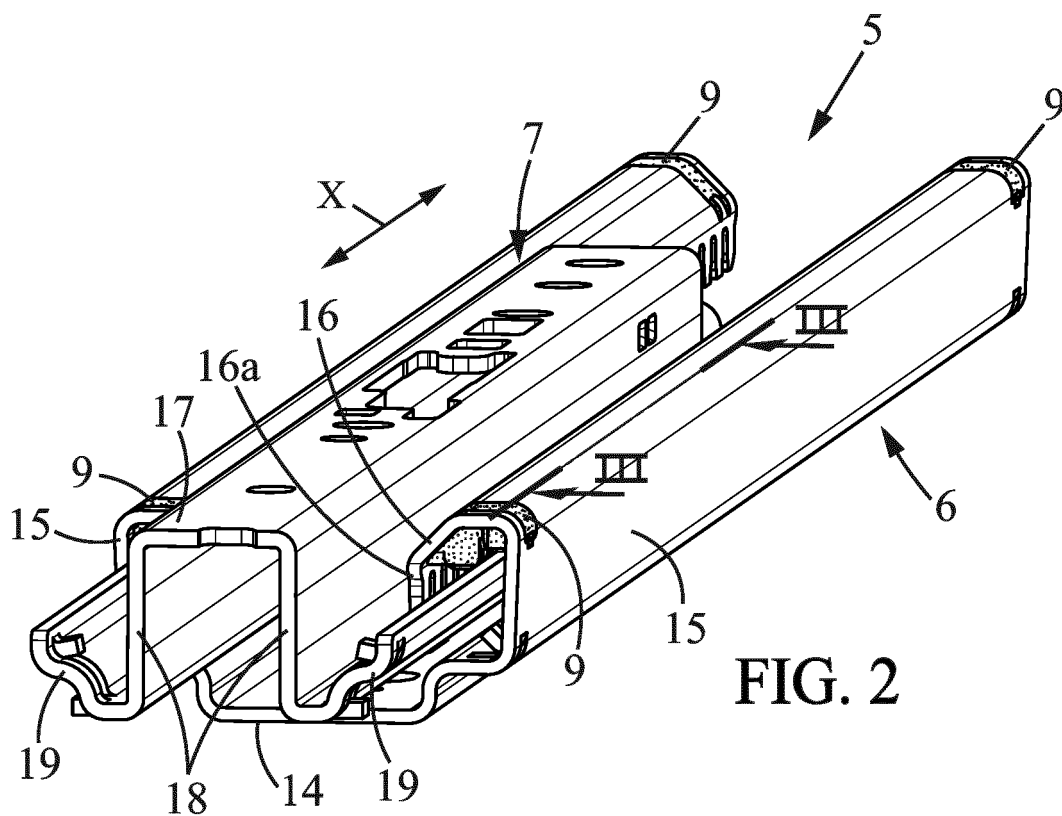
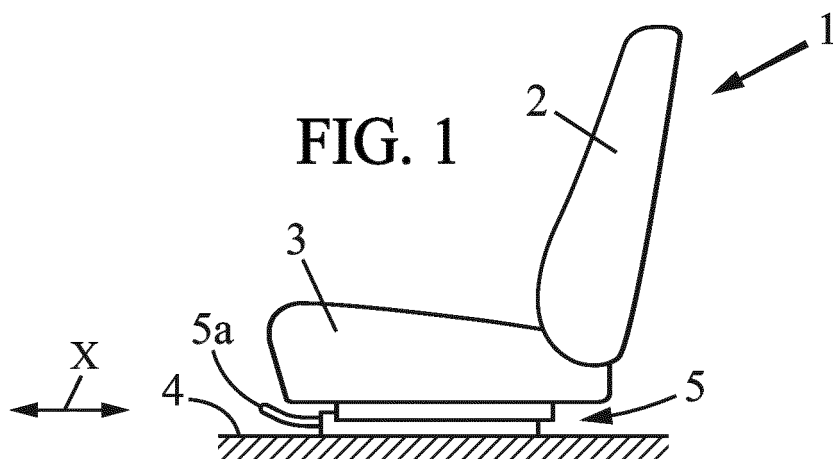
30 5. Glissière (5) selon l'une quelconque des
revendications 2 à 4, dans laquelle le premier profilé
métallique (6) présente une section sensiblement en U
comportant une base (14) et deux ailes latérales (15)
prolongées par deux auges rentrantes (16) qui s'étendent
vers l'intérieur et vers la base (14), le deuxième profilé
35 (7) est emboîté dans le premier profilé et présente une

section sensiblement en U avec une paroi de couverture (17) sensiblement parallèle à la base et deux ailes latérales (18) s'étendant vers la base (14) et prolongées vers l'extérieur et à l'opposé de la base, par deux rabats (19) pénétrant dans les auges rentrantes (16) du premier profilé métallique, ladite patte (18) étant découpée dans le premier profilé (6) et pénétrant dans un espace délimité entre une des ailes latérales (15) du premier profilé et l'auge rentrante (16) correspondante.

10 6. Glissière (5) selon la revendication 5, dans laquelle la deuxième butée comprend un bord d'arrêt (10) appartenant à un des rabats (19) du deuxième profilé métallique (7).

15 7. Glissière (5) selon la revendication 5 ou la revendication 6, dans laquelle la patte (8) est ménagée dans un crevé (8a) du premier profilé et la garniture (9) est emboîtée dans ce crevé.

20 8. Siège de véhicule (1) comportant une assise (3) et au moins une glissière (5) selon l'une quelconque des revendications précédentes, l'assise (3) étant solidarisée avec l'un de deux profilés métalliques (6, 7) de la glissière et l'autre profilé métallique étant relié au plancher (4).



2/6

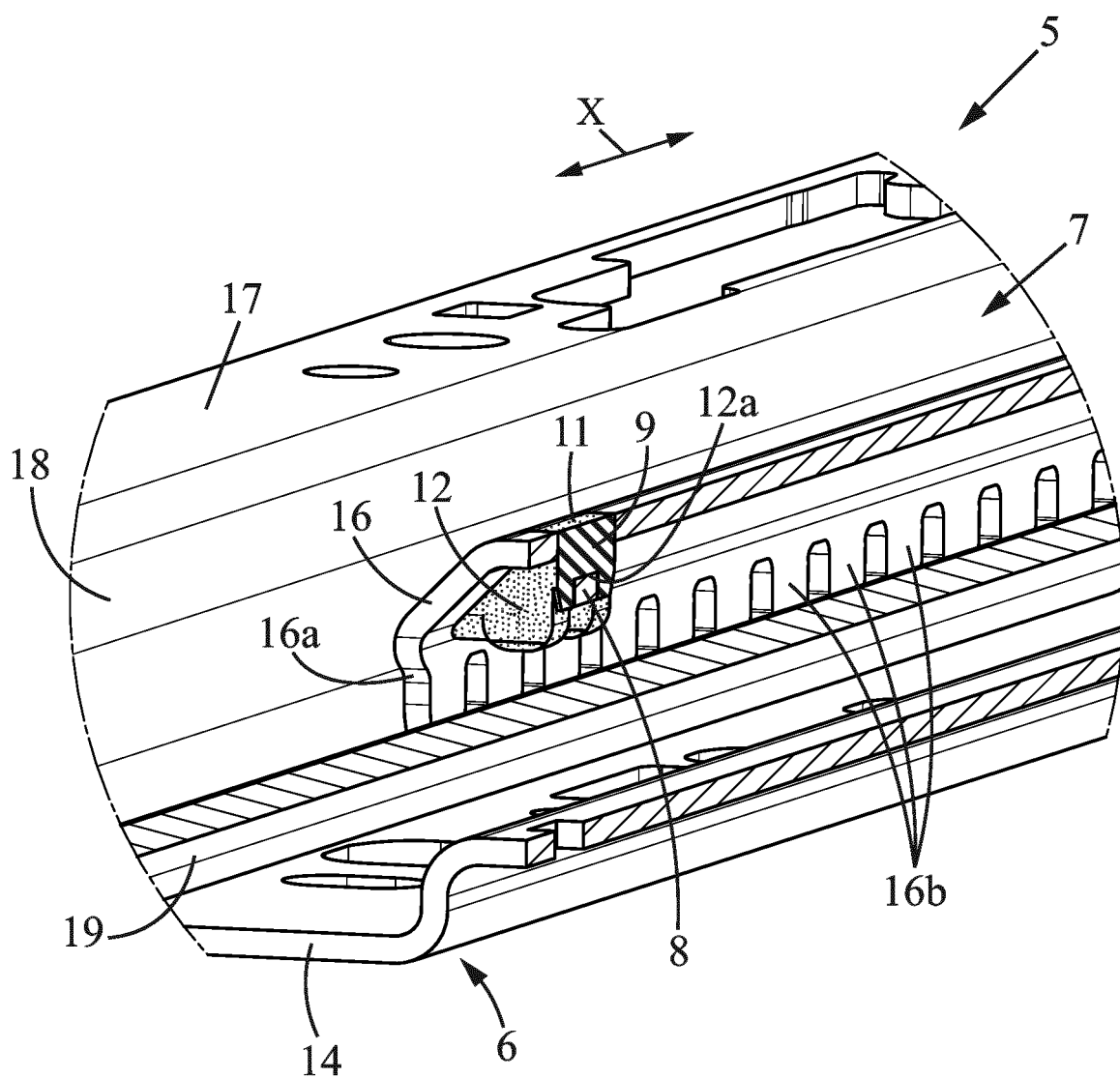


FIG. 3

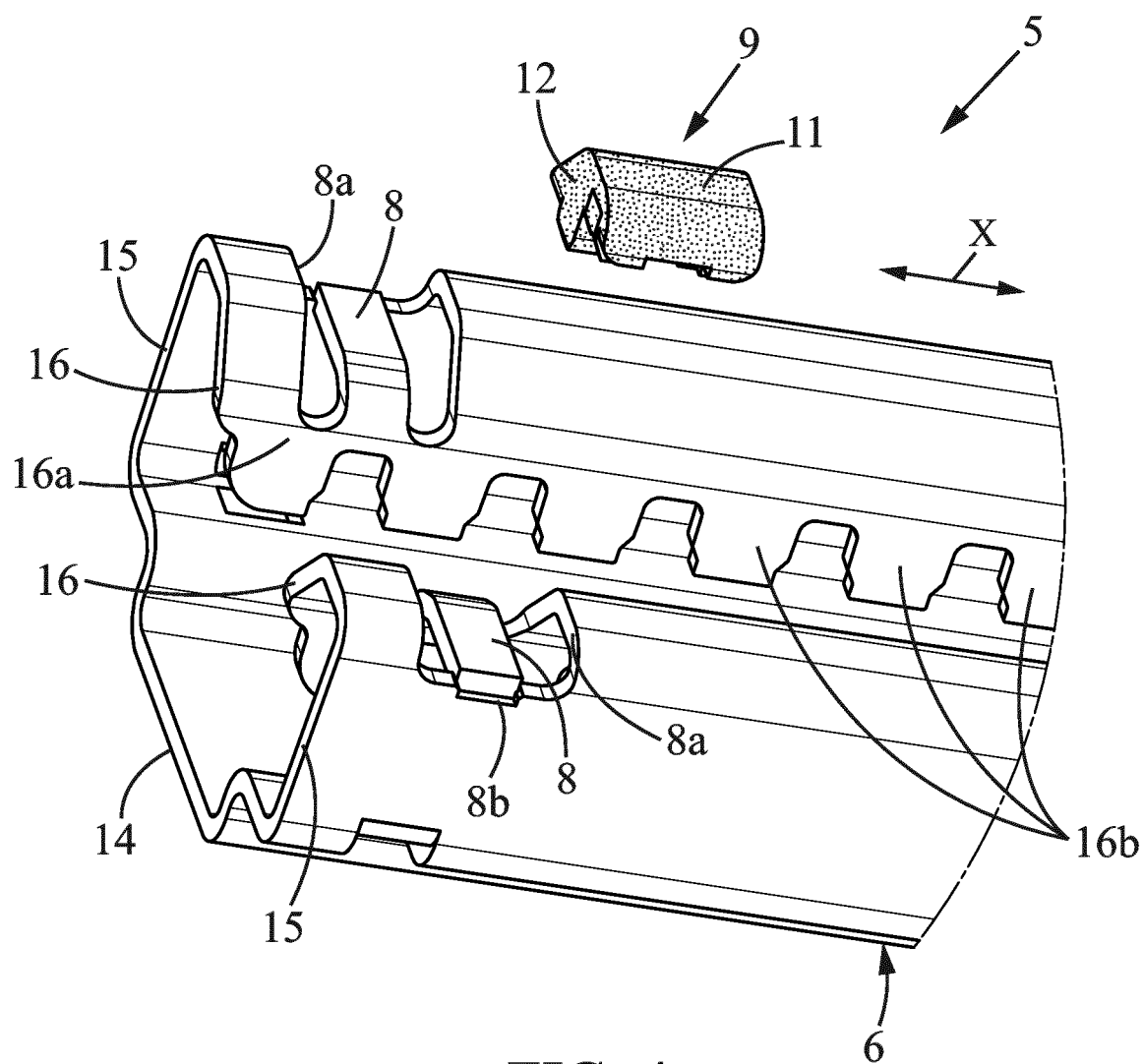


FIG. 4

4/6

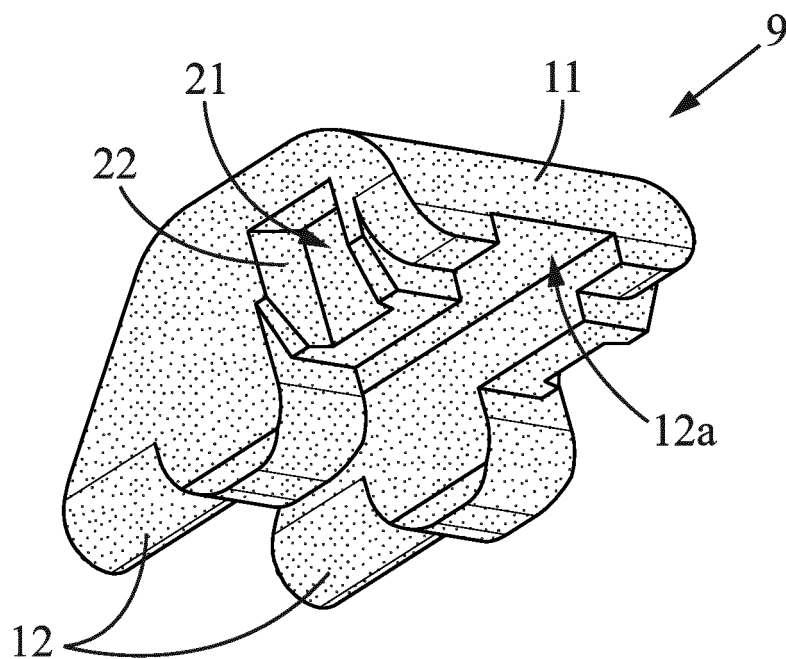


FIG. 5

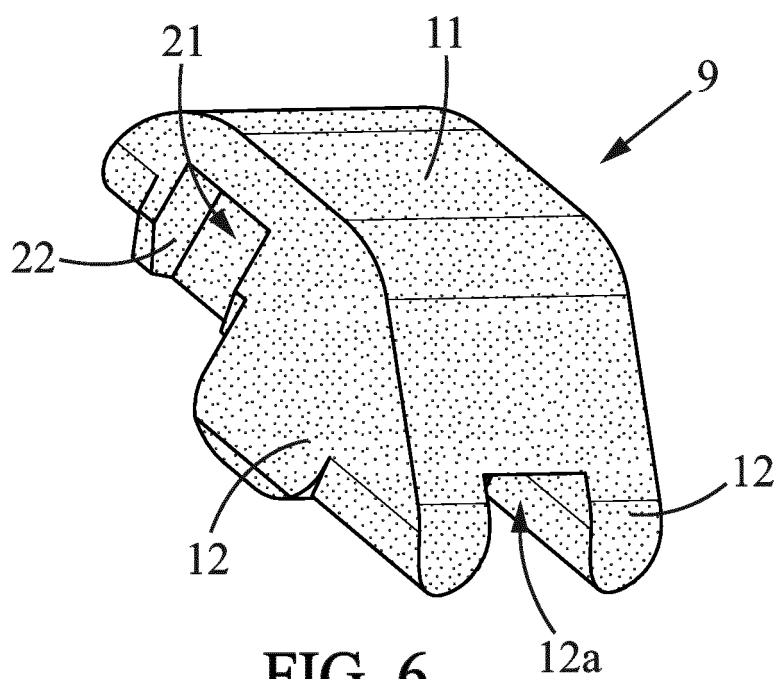
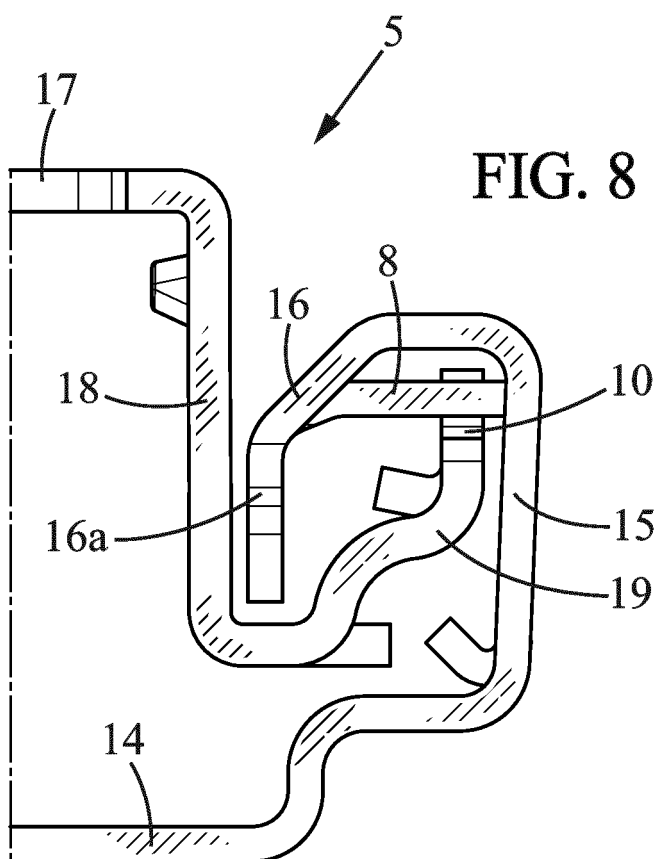
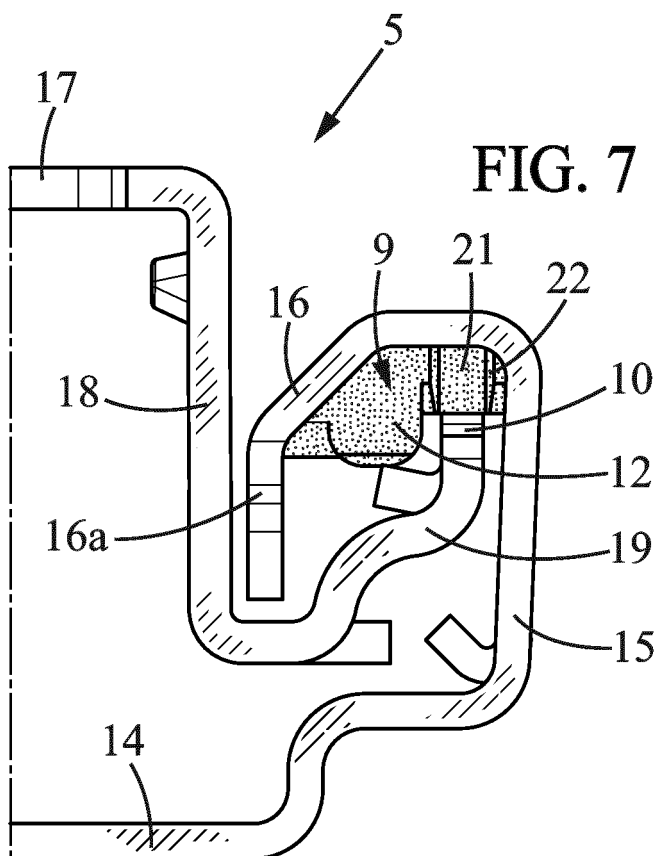


FIG. 6

5/6



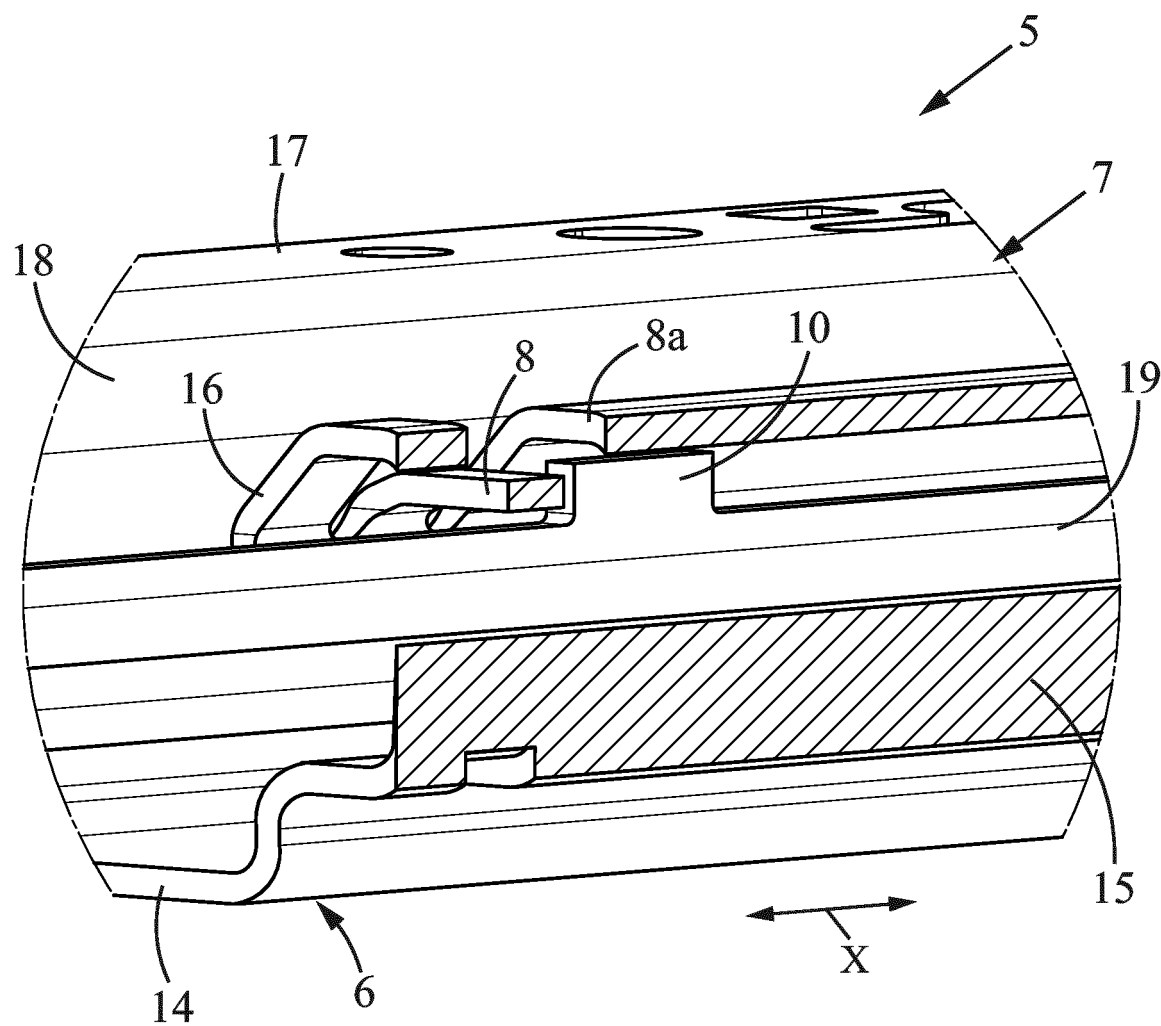


FIG. 9

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1259166 FA 772602**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **28-05-2013**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP H08310282 A	26-11-1996	JP 3016351 B2 JP H08310282 A	06-03-2000 26-11-1996

DE 19804506 A1	19-08-1999	BR 9907641 A DE 19804506 A1 EP 1053121 A1 JP 3520510 B2 JP 2002502749 A US 6364272 B1 WO 9939933 A1	14-11-2000 19-08-1999 22-11-2000 19-04-2004 29-01-2002 02-04-2002 12-08-1999

DE 102005012018 A1	21-09-2006	AUCUN	

JP 2008179265 A	07-08-2008	AUCUN	
